

L'hon. M. GARSON: Je suis heureux que mon honorable ami ait soulevé la question et je ne veux pas prendre trop de temps à y répondre. Je tiens à souligner que le Gouvernement n'abdique pas ses responsabilités d'aucune façon en déférant cette question au Comité qui entendra des exposés de faits et en recevant des propositions des membres du Comité touchant des modifications souhaitables. Le Gouvernement aurait très bien pu entendre à huis clos ces exposés de faits et en tenir compte dans toute question de politique législative à présenter. Il a préféré ne pas le faire, et le Gouvernement, bien qu'il ne puisse certainement assumer aucune responsabilité à l'égard du texte de cet avant-projet que je n'ai pas vu avant mon retour de Toronto, sans parler de tout autre membre du Gouvernement, prendra toutes ses responsabilités après que ces faits auront été exposés au Comité et que le Comité aura présenté son rapport. A la lumière de ces exposés de faits et de toutes autres questions, le Gouvernement prendra la responsabilité soit d'adopter ce que le Comité considère une loi opportune, soit à la lumière du rapport du Comité et des témoignages qu'il a entendus, de rédiger de son propre chef la mesure voulue.

M. THATCHER: Je me demande si le ministre répondrait oui ou non à cette question?

Le PRÉSIDENT: Il vaut peut-être mieux revenir à la façon dont cette loi a été amorcée. J'ai demandé au commissaire chargé de l'application de la loi des enquêtes sur les coalitions de rédiger un texte législatif conforme aux vœux de la Commission MacQuarrie dont nous sommes saisis, afin que nous ayons une base sur laquelle commencer nos travaux. Je crois que nous nous sommes beaucoup éloignés de l'objet de nos premières délibérations. J'ai proposé cette idée au Comité et lui ai demandé s'il le préférerait ainsi ou non; le Comité a décidé qu'il aimerait l'avoir en appendice et comme base de travail.

M. FLEMING: Puis-je soulever brièvement un autre point, au sujet des réunions de notre comité? Je l'ai déjà fait au cours d'une séance antérieure. Il s'agit des inconvénients que présente le chevauchement des réunions. Un autre comité qui se considère important est convoqué pour onze heures, ce matin. Il s'agit du comité de la radiodiffusion. Avez-vous eu l'occasion de vous entendre avec lui sur la question des séances, afin de prévenir tout chevauchement? Je crois qu'il y a aussi d'autres comités qui se réunissent.

Le PRÉSIDENT: Je n'ai pas vu le président du comité de la radiodiffusion, mais j'ai parlé au *whip* en chef du Gouvernement. Comme je l'ai signalé à la Chambre, on m'a dit que notre Comité avait toute préséance, car le Gouvernement désire obtenir notre rapport avant la fin de la présente session. Vous vous réjouirez de constater que nos délibérations s'impriment rapidement,—ils nous arrivent aussi vite que le hansom est distribué aux membres de la Chambre des communes. On m'a dit de convoquer nos réunions aux heures qui nous conviendraient le mieux et, à mon avis, c'est à 10 heures et demie, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Nous pourrions décider si elles auront lieu à 3 heures 15 ou à 3 heures et demie les mercredis,—cela dépendra évidemment des travaux de la Chambre.

M. FLEMING: Trois heures et demie le mercredi.

Le PRÉSIDENT: L'autre comité important actuellement chargé d'étudier des lois, c'est le comité des chemins de fer. Il n'y a pas de chevauchement à l'égard des membres dont se composent ces deux comités, bien qu'il y en ait un peu, je crois, entre le nôtre et un ou deux autres comités. Si les autres comités se rendent compte que nos heures de séance ont été fixées, ils peuvent déterminer leurs heures de façon à prévenir tout chevauchement.

M. FLEMING: Le comité de la radiodiffusion se trouve aux prises avec la même difficulté, car il est également chargé d'étudier des lois. J'espérais au moins que, si notre comité doit jouir de la priorité, le président du comité de la